

D'leteren Group SA
Siège social: 50 Rue du Mail, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0403.448.140 – RPM Bruxelles
(la "Société")

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le/la soussigné(e)

Prénom.....

Nom.....

Adresse.....

ou

Dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Adresse du siège social.....

ci-après représenté(e) par

(nom, prénom et qualité du représentant) qui déclare et garantit par la présente à la Société avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte du (de la) soussigné(e),

propriétaire à la date d'enregistrement du vendredi 22 novembre 2024 à 24h (heure belge) de actions nominatives/dématerialisées¹ détenues auprès de l'institution financière, avec lesquelles il/elle déclare prendre part au vote,

vote dans le sens indiqué ci-dessous sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Spéciale de la Société qui se tiendra le vendredi 6 décembre 2024 à 9 heures à son siège social.

¹Prière de biffer la mention inutile

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE^(*)

Point 1 (Dividende)	Point 2 [Ce point ne requiert pas de décision]	Point 3 (7:151 CSA – Changement de contrôle)	Point 3 (7:151/1CSA – Cession potentielle actifs mis en gage)
<input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention			
Point 4 (Procuration)			
<input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention			

(*) Prière de cocher la case de votre choix

Le présent formulaire de vote par correspondance, dûment complété et signé par l'actionnaire, doit être envoyé à Euroclear Belgium, Issuer Services, par courrier au 1 Bd du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) ou par e-mail à l'adresse ebe.issuer@euroclear.com au plus tard le samedi 30 novembre 2024 à 16h (heure belge).

Veuillez noter que le 30 novembre 2024 est un samedi et qu'il est dès lors recommandé aux actionnaires d'effectuer les démarches nécessaires suffisamment en amont de manière à pouvoir respecter cette date limite. Les documents envoyés par la poste devront parvenir à D'Ieteren Group SA ou à Euroclear Belgium le vendredi 29 novembre 2024 au plus tard.

Par ailleurs, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent également faire parvenir à Euroclear Belgium, aux adresses précitées et dans le même délai, une attestation du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation dans les comptes duquel ses actions dématérialisées sont détenues, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement pour lequel l'actionnaire a déclaré ci-dessus vouloir participer à l'Assemblée.

Si, en vertu de l'article 7:150 du Code des sociétés et des associations, de nouveaux points et/ou de nouvelles propositions de décisions sont ajoutés à l'ordre du jour après la date de ce formulaire et un ordre du jour complété est publié le jeudi 21 novembre 2024 au plus tard, la Société mettra à disposition des actionnaires un nouveau formulaire de vote par correspondance complété par les nouveaux points et/ou par les nouvelles propositions de décisions, permettant à l'actionnaire de donner des instructions de vote spécifiques à ce sujet. En cas d'ajouts de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou de nouvelles propositions de décisions pour l'Assemblée Générale Spéciale, et si le présent formulaire est parvenu à Euroclear Belgium (aux adresses précitées) antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété, le présent formulaire reste valable pour les sujets inscrits à l'ordre du jour repris ci-dessus. Toutefois, le vote exprimé dans le présent formulaire sur un point de l'ordre du jour sera nul et non avenu si l'ordre du jour a été modifié concernant ce point pour inclure une nouvelle proposition de résolution.

Ce vote par correspondance est irrévocable. Il reste valable pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

La Société se réserve le droit de ne pas prendre en considération les formulaires de vote incorrectement ou insuffisamment remplis.

En votre qualité d'actionnaire, la Société traite des informations vous concernant qui constituent des données à caractère personnel. La Société traitera ces données conformément à l'“Information relative aux données personnelles et à leurs traitements”, disponible sur le site de la Société (<https://www.dieterengroup.com>).

Fait à , le 2024.

Nom:

Prénom:

Signature:

Annexe: Ordre du jour de l'Assemblée Générale Spéciale du 6 décembre 2024